

# ANNEXE I

## Conduite à tenir par le personnel de la Région Nouvelle Aquitaine concernant la prévention du risque d'exposition professionnelle à la gale

### Sommaire

#### I- LA GALE HUMAINE

- A- Qu'est-ce que la gale ? .....p.2
- B- Quels sont les signes de la gale ? ..... p.2
- C- Comment se transmet-elle ? ..... p.2

#### II- CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION OU DE DECLARATION DE GALE

- A- Evaluer le risque professionnel d'exposition ..... p.3
- B- Traiter le linge de la personne atteinte et de ses contacts proches .....p.3
  - 1- Quel linge traiter, quand et comment ..... p.3
  - 2 -Modalités de manipulations du linge contaminé ..... p.4
- C- Traiter l'environnement physique ..... P.4
- D- Mesures préventives ..... p.4

## **I – LA GALE HUMAINE**

### **A- QU'EST-CE QUE LA GALE ?**

La gale est une infection cutanée, sans gravité. Elle est due à un parasite appelé «sarcopte». Ce parasite se loge et circule sous la peau en creusant des petits tunnels appelés sillons. La gale ne présente pas de risque de complication grave, mais elle ne guérit pas sans traitement. Le parasite ne survit pas en milieu extérieur plus de sept jours, et ne survit pas à des températures supérieures à 55°C.

### **B- QUELS SONT LES SIGNES DE LA GALE ?**

Il existe plusieurs formes de gale :

- La gale commune, la plus fréquente, se manifeste par des démangeaisons intenses qui surviennent surtout la nuit, au niveau de certaines parties du corps, en particulier les plis (entre les doigts, poignets, coudes, aisselles, chevilles, genoux, organes génitaux...). Le visage, le cou et le cuir chevelu ne sont en général pas touchés ;
- La gale profuse se caractérise par l'étendue des signes cutanés sur l'ensemble du corps. Elle est souvent la conséquence d'un diagnostic tardif ou d'absence de traitement.

Si un de ces signes apparaît, consultez votre médecin traitant (ou un dermatologue)

### **C- COMMENT SE TRANSMET-ELLE ?**

La contamination se fait principalement par contacts directs et prolongés peau à peau avec une personne atteinte de la gale ou, exceptionnellement, par contacts indirects via les vêtements et la literie.

La gale n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

Elle est soumise à une éviction scolaire de trois jours après le début du traitement.

La gale commune est peu contagieuse, contrairement à la gale profuse, très contagieuse

## **II- CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION OU DECLARATION DE GALE**

Si le diagnostic de gale est posé, les mesures décrites ci-dessous doivent être prises par le personnel du lycée.

Dans tous les cas, la personne atteinte doit être traitée, ainsi que les personnes exposées : famille proche, personnes ayant des contacts cutanés prolongés...

### **A- EVALUER LE RISQUE PROFESSIONNEL D'EXPOSITION**

Il faut distinguer la survenue de la maladie chez un élève externe et chez un élève interne.

- Chez un élève externe isolé, le risque de contamination est très faible. A priori, le personnel des lycées n'est pas exposé à la contamination directe. Aucune mesure spécifique ne s'applique, hormis les mesures habituelles de protection contre la bio-contamination ;
- Chez un élève interne isolé, le risque de transmission indirect est très faible. Les procédures de traitement du linge(B) et les mesures préventives (D) décrites ci-dessous doivent être appliquées, exceptionnellement la procédure(C) de traitement de l'environnement est à mettre en oeuvre.
- En cas d'épidémie de gale (deux cas en moins de six semaines), le risque d'exposition grandit. Une déclaration à l'ARS\* est utile. Les procédures de traitement du linge(B) et les mesures préventives (D) décrites ci-dessous doivent être appliquées, tandis que la procédure(C) de traitement de l'environnement sera décidée après avis de l'ARS.

## **B- TRAITER LE LINGE DE LA PERSONNE ATTEINTE ET DE SES CONTACTS PROCHES**

### 1- Quel linge traiter, quand et comment :

Le linge contaminé (la contamination est considérée comme effective dès que le linge a été utilisé) doit être traité dès le lendemain du traitement médical. Il s'agit du linge de lit, du linge de toilette ainsi que des vêtements portés dans les trois jours précédents (ainsi que les chaussures, le casque de moto...) pour la gale commune, huit jours pour la gale profuse.

- Le linge doit ainsi être lavé en machine à 60° avec les produits de lavage habituel ;
- Le linge ne pouvant pas être lavé à 60°C (couvertures, oreillers...) doit être désinfecté avec un produit acaricide (acheté en pharmacie) :
  - pulvériser le produit sur chaque pièce de linge,
  - mettre le linge dans un sac plastique,
  - le fermer et laisser agir le temps indiqué,
  - laver en machine.

Il convient de bien lire la notice et d'être attentif au protocole d'usage de ce produit (distance de pulvérisation, délai d'application...).

Les produits acaricides ne doivent pas être manipulés par une personne asthmatique ou en sa présence

- À défaut de produit acaricide disponible, le linge non lavable à 60°C peut être mis dans des sacs plastiques fermés, au moins trois jours pour la gale commune, huit jours pour la gale profuse.

### 2- Modalités de manipulations du linge contaminé :

Les personnels en contact avec du linge contaminé doivent prendre les mesures suivantes de manipulations :

- mettre des gants à usage unique et une blouse lavable à 60° ou à usage unique à manches longues, des sur-chaussures à usage unique,
- recueillir le linge dans un emballage plastique et le fermer,
- enlever et jeter les gants, se laver les mains,

- si possible mettre le sac dans un deuxième emballage,
- transporter le linge emballé à la blanchisserie,
- à la blanchisserie, se protéger avec des gants à usage unique et une blouse lavable à 60° ou à usage unique à manches longues, des sur-chaussures à usage unique.

Après l'opération de manipulation/désinfection, penser à bien garder les gants pour enlever les autres équipements de protection (enlever la blouse, les sur-chaussures, les gants et le masque en dernier), puis se laver minutieusement les mains.

### **C- TRAITER L'ENVIRONNEMENT**

Selon le contexte (nécessité de réutiliser les lits avant une semaine), on peut étendre l'emploi du produit acaricide à la literie de l'élève atteint, voire aux autres lits de la chambre ou du dortoir (attention penser aux lits de l'infirmerie si l'élève y a séjourné).

Pour le nettoyage des locaux, utilisez les produits d'entretien habituels, l'utilisation d'un produit particulier n'est pas nécessaire. Cependant, veillez à ce que les tables, les dossiers de chaises, les poignées de portes et de fenêtres, les interrupteurs soient nettoyés tous les jours.

Le traitement de l'environnement général n'est pas nécessaire en cas de cas isolé de gale commune. Pour les cas de gale profuse ou en cas d'épidémie, les services de l'ARS\* peuvent l'envisager.

### **D- MESURES PREVENTIVES**

La gale est une parasitose endémique (présente en permanence) donc le risque de transmission n'est jamais nul. Les premiers signes apparaissant une à six semaines après la contamination, une personne peut donc être contagieuse sans le savoir.

Les précautions de manipulation du linge pour la collecte, le tri et le traitement, comme la séparation sale/propre, le port de gants et de blouses sont donc utiles en permanence, même en l'absence de cas de gale...

- Le risque d'exposition professionnelle à la gale est un exemple de risques de contamination biologique. Il est l'occasion de vérifier que les mesures préventives d'hygiène individuelle et collective de traitement du linge sont bien respectées ;
- Pour mémoire pour la manipulation du linge sale (collecte, tri lavage) : référence norme RABC, principe de la marche en avant avec séparation sale, propre, port systématique de gants à usage unique et de blouses lavables à 60°,
- Se laver fréquemment les mains au moins pendant une minute avec du savon liquide (les produits hydro alcooliques sont inefficaces sur le parasite). Se sécher les mains avec des serviettes en papier jetables ou par un système automatique d'air chaud.

#### **CONTACTS :**

Service Coordination des Politiques Santé

Bordeaux : [service.santebordeaux@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:service.santebordeaux@nouvelle-aquitaine.fr)

Limoges : [service.santelimoges@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:service.santelimoges@nouvelle-aquitaine.fr)

Poitiers : [service.santepoitiers@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:service.santepoitiers@nouvelle-aquitaine.fr)

\* ARS : Agence Régionale de Santé